



Revue de presse hebdomadaire 29

LE NIGER A TRAVERS SA PRESSE DU 19 AU 25 JUILLET 2010

SOMMAIRE

COOPÉRATION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE

Crise alimentaire

POLITIQUE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

CSRD

Primature

Gouvernement

Conseil Consultatif National

Commission nationale de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale

Elections

Insécurité urbaine

PARTIS POLITIQUES-ASSOCIATIONS-SYNDICATS

CFDR

AFD/R

MODEN-Lumana

CDS Rahama

SYNACNI

SOCIÉTÉ

Justice

RGPH

ECONOMIE

Exploitation de l'Uranium

Electricité

Marchés agricoles

COOPÉRATION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE

Crise alimentaire

CEDEAO

Le Président de la Commission de la CEDEAO, M. James Victor Gbeho, en visite au Niger le 17 juillet, a procédé à la remise officielle, à l'OPVN de Niamey, d'un don de 456 tonnes de maïs offert par les pays membres au profit des populations nigériennes, *Le Sahel (19/07/10)*. M. James Victor Gbeho s'est entretenu, le même jour, avec le Chef de l'Etat, le Général Salou Djibo, en présence du Premier ministre, M. Mahamadou Danda. Ils ont évoqué ensemble les questions de la crise alimentaire et le déroulement du processus de transition.

PAM

Mme Janette Sheeran, Directrice exécutive du Programme Alimentaire Mondial (PAM), en visite au Niger les 20 et 21 juillet, a rencontré le Premier ministre M. Mahamadou Danda « au sujet de la situation catastrophique causée par la sécheresse au Niger », a-t-elle confié à sa sortie d'audience. « Nos efforts vont se concentrer surtout sur les enfants qui souffrent, a-t-elle poursuivi, en leur apportant un appui en termes de nutrition et d'aliments complémentaires ». « Le monde entier est avec le Niger dans cette situation extrêmement difficile », a-t-elle affirmé. Mme Sheeran s'est ensuite entretenue avec le Chef de l'Etat, le Général Salou Djibo. Elle a annoncé, à sa sortie d'audience, qu'un appel international avait été lancé pour atteindre les nouveaux objectifs du plan gouvernemental qui préconise également un apport nutritionnel accru aux enfants de moins de 5 ans. « Le PAM a besoin, selon Mme Sheeran, de 140 millions de dollars supplémentaires pour pouvoir coordonner ses activités avec celles des autorités nigériennes, afin de venir en aide aux populations nécessiteuses », rapporte *Le Sahel (22/07/10)*.

Soudan

« Le parti du Congrès National soudanais octroie 257 tonnes de vivres au Niger », annonce *Sahel Dimanche (23/07/10)*.

POLITIQUE ET AFFAIRES INTERIEURES

CSRD

- Le Chef de l'Etat a regagné Niamey le 16 juillet après son séjour à Paris où il a assisté aux festivités de la Fête nationale du 14 juillet, *Le Sahel (19/07/10)*. Dans un point de presse organisé à son retour, le Général Salou Djibo a confirmé « les excellentes relations » qui unissent le Niger et la France. Le Chef de l'Etat a expliqué, par ailleurs, que cette visite en France a été mise à profit pour échanger avec les autorités françaises sur diverses questions liées à l'actualité nigérienne, telles que la poursuite du processus de transition politique et la crise alimentaire, « sollicitant l'appui de la Communauté internationale et celui de la France en particulier dans la conduite de cette transition ». Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, insisté sur la nécessité de voir le budget de la CENI soutenu par les pays amis du Niger. « Nous avons aussi sollicité la solidarité francophone pour nous permettre de faire face à ces deux problèmes majeurs », a-t-il déclaré. « Tous nos interlocuteurs ont marqué un grand intérêt à ces questions et ils se sont engagés à nous accompagner dans la mobilisation du financement des élections et de l'aide alimentaire ».

Le président du CSRD a offert 4 bus à l'ONAHA et à l'INRAN, annonce *Le Sahel (19/07/10)*. Les véhicules ont été officiellement remis par le Directeur de cabinet du CSRD au ministère de l'Elevage et de l'Agriculture, en présence des représentants de l'ONAHA et de l'INRAN, le 17 juillet dernier. « Un geste qui apparaît comme une invitation à redoubler d'efforts et de rigueur pour permettre à notre pays de s'affirmer sur la voie de l'autosuffisance alimentaire », conclut le journal.

Le Chef de l'Etat a signé plusieurs décrets, le 22 juillet, portant nomination :

- de l'Administrateur délégué de la Commune rurale de Tassara, le Lieutenant Amadou Barba ;
- de l'Administrateur délégué de la Commune Urbaine de Dakoro, le Maréchal des Logis Ali Amadou Touré, en remplacement de M. Boukli Najim ;
- le Chef de poste administratif de Torodi, le Capitaine Sanago Mounkeila, en remplacement du Commandant Oumarou Garba, *Sahel Dimanche (23/07/10)*.

Primature

Le Premier ministre, M. Mahamadou Danda, a pris part, le 21 juillet, au 12^{ème} Sommet des Leaders et Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la CEN-SAD, à N'Djamena (Tchad), accompagné d'une forte délégation, *Le Sahel (22/07/10)*.

Gouvernement

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires religieuses :

« Le ministre Cissé Ousmane rappelle aux autorités administratives et coutumières leur devoir de neutralité, conformément à l'ordonnance n°2010-02 du 11 mars 2011 », titre *Sahel Dimanche (23/07/10)*. « Le ministre de l'Intérieur [...] attache une importance capitale à l'observance stricte de ces dispositions qui entrent dans le cadre des engagements pris par les plus hautes autorités de la transition, avec à leur tête le Général de Corps d'Armée Son Excellence Salou Djibo qui entendent plus que jamais veiller à leur respect scrupuleux », *Sahel Dimanche (23/07/10)*.

Conseil Consultatif National

- La prochaine session ordinaire du CCN, convoquée pour le 29 juillet, examinera l'avant-projet de Constitution, l'avant-projet d'ordonnance portant Charte des partis politiques et le projet d'ordonnance portant Statut de l'opposition, *Sahel Dimanche (23/07/10)*. « Ni l'AFD/R ni la CFDR ne se retrouvent dans le projet de texte constitutionnel soumis par les experts », rapporte *Le Patriote 15 (23/07/10)*.

- Le président de l'institution, M. Marou Amadou a reçu en audience, le 22 juillet, l'ambassadeur de France au Niger, M. Alain Holleville, *Sahel Dimanche (23/07/10)*. L'entretien portait, notamment, sur le déroulement des travaux de la prochaine session du CCN.

- « Lancement, le 20 juillet, du site du Conseil Consultatif : un forum ouvert sur les textes fondamentaux du Niger », annonce *La Roue de l'Histoire (21/07/10)*. Les avant-projets et les textes adoptés sont donc consultables à l'adresse suivante : www.conseilconsultatif-niger.org

Commission nationale de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale

Le Chef de l'Etat a signé, le 19 juillet 2010, une ordonnance portant modification de l'ordonnance n°2010-022 du 11 mai 2010, portant création, attributions, composition et modalités de fonctionnement de la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscales, *Le Sahel (22/07/10)*.

Article 5 : l'ordonnance précise, entre autres, que « dans l'exercice de ses attributions, la prescription autre que celle de l'action publique, le secret bancaire et le secret professionnel ne sont pas opposables à la Commission. Les administrations publiques de l'Etat et ses démembrés, [...] les personnes physiques et morales sur lesquelles pèsent des soupçons sérieux sont tenus de communiquer à la Commission ou à toute personne agissant en son nom, à la première réquisition, tous documents et renseignements nécessaires à l'exécution de sa mission ».

Article 6 : l'ordonnance donne la possibilité à la Commission de saisir, à l'issue de ses investigations et après recouvrement, les autorités compétentes aux fins de poursuites judiciaires. En cas de refus ou d'impossibilité de rembourser les sommes ou objets détournés ou dissipés, la Commission, avec l'aide d'un huissier de justice, fait l'inventaire des biens meubles et immeubles de l'intéressé et ordonne leur mise sous séquestre jusqu'à la décision judiciaire définitive [...]. La décision de mise sous séquestre n'est susceptible d'aucun recours. Pour le recouvrement des créances certaines, liquides et exigibles dues à l'Etat et en cas de refus ou d'impossibilité de payer, la commission procède à l'inventaire des biens meubles et immeubles du débiteur, fait saisir la portion suffisante à couvrir le montant des sommes dues

et en ordonne la vente, sans que les actions en justice autres que celles déjà pendantes devant les juridictions ne puissent empêcher ou retarder les opérations menées à ces fins.

Article 6 (bis): « [...] La Commission prend toutes mesures propres à garantir, chaque fois que de besoin, la présence effective du mis en cause devant le parquet compétent. La saisine de l'autorité judiciaire ne dessaisit pas la commission du recouvrement ou de la récupération des sommes détournées ou dissipées ».

Article 6 (ter) : « Dans le cadre de l'inventaire des biens de l'intéressé, les investigations seront, en cas de besoin, étendues à tous les membres de la famille de l'intéressé et leurs partenaires en affaires [...]. Toutefois les poursuites pourraient ne pas être engagées en cas de révélation ou de dénonciation spontanée du détenteur ».

Article 7 : « La commission, après avoir formulé ses recommandations, les transmet au Chef de l'Etat qui, après les avoir agréées et approuvées, les transforme en directives administratives adressées aux administrations ou structures concernées. »

Article 8 : La commission est ampliatrice de tout nouveau rapport d'inspection et d'enquête administrative ou de service. Les rapports ou enquêtes non encore traités par les différents corps de vérification et de contrôle, seront transférés en l'état à la Commission.

- « Djibo Salou resserre les boulons », commente *La Roue de l'Histoire (21/07/10)*. L'affaire du Hadj 2009 qui a fait perdre plus de 2 milliards de Fcfa à l'Etat, l'affaire de l'Assemblée Nationale et bien d'autres affaires encore vont connaître à coup sûr une accélération supplémentaire dans leur traitement ».

- Où sont passés les gros poissons déjà recensés par l'opération mains-propres initiée par l'ancien régime ? » s'interroge *Alternative (22/07/10)*. « Devons nous comprendre que la commission est habilitée à traiter uniquement les dossiers qui lui sont transmis ? ».

- « Les directeurs de cabinet Mala Ari et Ousmane Mahamane sont aussi concernés par les inspecteurs d'Etat », poursuit *Sahel Horizons (21/07/10)*. Confirmés à leurs postes sous le régime de la transition, il semblerait que les directeurs de cabinet de la Primature et du PCSRD aient initié la vente de plusieurs villas de l'Etat, sous le régime précédent.

Elections

« Fabrication de fausses cartes d'identité dans la commune de Niamey II », titre *La Source (22/07/10)*. La police a démasqué, le 22 juillet dans un bar de Niamey, un réseau de fabrication parallèle de cartes d'identité et d'actes de naissance signés par le Chef de poste administratif de Torodi. « Pour l'instant l'affaire suit son cours pour identifier les commanditaires », poursuit *L'Indépendant Plus (22/07/10)*.

Insécurité urbaine

« Vaste opération mixte de patrouille au sein de la Communauté urbaine de Niamey », annonce *Le Sahel (19/07/10)*. Plusieurs éléments de la Police Nationale, de la garde Nationale et de la Gendarmerie ont interpellé 289 personnes dans certains quartiers « à risque » de la capitale, dans la nuit du 16 au 17 juillet. Selon le responsable du poste de commandement mixte, l'objectif essentiel de cette vaste opération est « de sécuriser davantage nos paisibles citoyens, conformément à l'appel du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires religieuses, ceci dans la droite ligne des objectifs du CSRD », précise le journal. « Les personnes interpellées ont été gardées toute la nuit à l'Ecole de police, avant d'être conduites, le matin, à la Sûreté de l'Etat pour contrôle d'identité ».

PARTIS POLITIQUES-ASSOCIATIONS-SYNDICATS

CFDR

« 15 partis politiques signent un pacte politique pour la conquête et la gestion concertée du pouvoir », titre *Le Sahel (19/07/10)*. La 1^{ère} conférence nationale de la CFDR s'est tenue le 17 juillet au Palais des Sports de Niamey, « sous une ferveur militante extrême et une joie à peine contenue des militants », qui ont assisté à la signature du document du protocole. « Notre pari est de gérer ensemble notre pays, à travers

une dynamique cohérente que nous avons mise en œuvre au moment de notre lutte pour la restauration de la démocratie », a déclaré M. Mahamane Ousmane, président du directoire de la CFDR. « Si ce pacte est aujourd'hui possible, c'est parce que nous sommes tous unis par notre attachement égal et indéfectible à la démocratie », a-t-il poursuivi. M. Mahamadou Issoufou a, pour sa part, exposé les 17 articles qui composent le pacte et qui définiront la politique du gouvernement en cas de victoire de la CFDR aux prochaines échéances électorales. En matière électorale, les partis signataires s'engagent à faire élire un de leur leader aux présidentielles et de constituer si nécessaire, des listes communes pour les élections législatives et locales. En outre, ils s'engagent à ne signer aucun accord, sous peine d'exclusion, avec les autres formations non signataires et à favoriser la formation de majorités au sein des instances régionales, précise le journal. Un comité de suivi sera mis en place ainsi qu'un conseil des sages pour prévenir et résoudre les éventuels différends.

Liste des 15 partis ayant signé le pacte : La CDS de Mahamane Ousmane ; le MODEN-Lumana de Hama Amadou ; l'UDR Tabbat d'Amadou Boubacar Cissé ; l'ANDP Zaman Lahiya de Moussa Moumouni Djermakoye ; le PNDS- Tarraya de Mahamadou Issoufou ; l'UDSN- Talaka d'Issoufou Ousmane ; le CONIR-Himma de Daouda Hamani ; le MCR du Dr Sitta Idrissa ; le MPC Wangari de Nouhou Alfari ; le MPSP- Haské de Seybou Moussa Kasse ; le PND Awaywaya de Soumeila Amadou ; le PPN-RDA de Abdoulaye Diori ; l'UDFP Sawaba d'Ibrahim Bawa Souley ; l'UDP-Amintchi de Seydou Aboubacar ; l'UDSN-Talakka d'Issoufou Assoumane ;

- « L'union sacrée résistera-t-elle au pouvoir », s'interroge *Le Républicain (22/07/10)*. Le Niger a déjà connu des coalitions de ce genre « et pas des moindres », souligne l'auteur. Finalement, poursuit-il, « ce sont tous les mêmes acteurs depuis la Conférence nationale. Ils ont tous participé à la gestion du pouvoir depuis cette date. Mais chaque fois, c'est la bagarre, la mésentente, la déchirure et finalement le divorce quand arrive le moment de gérer le pouvoir ». Pour *La Source (22/07/10)*, « La CFDR signe son arrêt de mort », les leaders de la CDS et de l'UDR resteraient perplexes quant à la sincérité du pacte qui vient d'être signé. Selon l'auteur, le pacte ne passera pas le 2nd tour des élections.

- « Le parti du socialisme scientifique [PNDS], semble-t-il croire que son destin passe par la réhabilitation politique de Hama Amadou et de Mahamane Ousmane, alors même qu'il a tous les atouts en main pour imposer un candidat unique ? », souligne *Alternative (22/07/10)*. « Le peuple nigérien serait-il devenu cette prostituée de Babylone qui s'offrait gratuitement à ses clients pourvu qu'on lui racontât une belle histoire ? », déplore l'auteur.

AFD/R

- « L'AFD/R plaide en faveur d'un régime présidentiel », titre *Le Sahel (22/07/10)*. Dans une conférence de presse animée le 18 juillet, M. Seyni Omar, Président du MNSD Nassara et de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la République, a choisi d'informer l'opinion nationale sur la contribution que l'alliance compte apporter au processus d'élaboration d'une nouvelle constitution. L'ADF/R déplore que l'avant-projet de constitution, conçu par le comité des textes fondamentaux, soit le fruit du travail d'une poignée d'hommes qui ne tient pas compte de l'histoire politique récente ». Selon M. Seyni Omar, le régime de type semi-présidentiel « porte en lui les germes de l'instabilité politique », au regard des nombreuses motions de censure déposées contre le gouvernement de la 5^{ème} République. Attirant l'attention de l'opinion sur le risque « de commettre encore les même erreurs et de reconduire le pays dans un nouveau cycle d'incertitudes à cause d'une constitution mal adaptée », l'AFD/R a élaboré un nouveau projet de constitution de type présidentiel, adressé aux autorités de la transition dans l'espoir qu'il soit examiné lors de la prochaine session du Conseil Consultatif National. L'AFD/R rejette également les dispositions du nouveau code électoral concernant le niveau d'instruction et l'âge des candidats.

- « Je n'ai pas vu d'acte qui ait été posé par le CSRD pour réconcilier la classe politique », a par ailleurs affirmé Seyni Omar, qui déplore une politique de deux poids deux mesures, notamment en ce qui concerne l'opération d'assainissement. Il a précisé, en outre, que « son alliance n'a rien fait pour entraver la bonne marche de la transition », rapporte *Le Tempo (21/07/10)*. « Nous n'attendons pas grand-chose, très sincèrement, a-t-il déclaré. Nous attendons que le CSRD soit neutre. Nous le disons pour la simple raison que s'il n'y a pas de neutralité, il sera difficile de réussir la transition [...]. Nous avons vu le

traitement qui est fait à certains de nos militants, pendant qu'eux, on ne les touche pas ; Un certain nombre d'entre nous sont confinés à Niamey, d'autres sont obligés de rester au Niger, pourquoi ? Nous ne demandons aucune faveur. Nous demandons seulement au CSRD de nous traiter de la même manière qu'il traite la CFDR ».

- « L'ex-majorité au pouvoir tape du point sur la table », titre *La Roue de l'Histoire (21/07/10)*. « Va-t-elle battre campagne pour le NON au référendum constitutionnel au cas où le CSRD et le CCN rejettent sa contribution ? ».

- « Le régime de type présidentiel que prônent Seyni et ses acolytes est celui-là même qui a conduit le Niger dans l'impasse ! », commente *Le Courrier (22/07/10)*. Pour *La Roue de l'Histoire (21/07/10)*, « L'AFD/R joue à la victime ». « Quand on sait qu'aucun parti politique n'est acteur de cette transition, on se demande à qui s'adresse le président de l'AFD/R. A Quelle formation politique le CSRD fait-il des faveurs ? L'opinion publique nationale aimerait le savoir », s'insurge l'auteur. Et le journal d'ajouter que lorsqu'« on gère durant une dizaine d'années, seul, quoi de plus normal que de ne constater des indécidables que dans un seul camp ? C'est aussi cela, les conséquences de l'exclusion ».

MODEN-Lumana

- « Les Indépendants Républicains et Démocrates (IRD Burkini) fusionnent avec le Lumana », annonce *Le Canard Déchaîné (19/07/10)*. « IRD Burkini est très bien implanté dans la région de Tillabéry et représente une vraie force politique », affirme le journal. Les deux partis ont procédé officiellement à la fusion le 18 juin dernier.

- *La Source (22/07/10)* révèle de « grosses difficultés » après le congrès du 10 juillet dernier. Les sections Lumana de Maradi, de Tillabéri et de Diffa se disputeraient, encore à l'heure actuelle, le Secrétariat général du parti, raison pour laquelle, selon le journal, la constitution définitive du bureau politique national piétine. M. Omar Hamidou Tchana, n'occuperait, selon le journal, que le poste de Secrétaire général adjoint en attendant que le problème se dissipe, contrairement à ce qui avait été annoncé par la presse à l'issue du Congrès. « Comme on le voit, aussitôt qu'il prend son envol, le cheval ailé a toutes les difficultés à maintenir le bon cap », conclut l'auteur.

- « Investiture de son candidat aux présidentielles : le Lumana attend de voir clair », selon *La Roue de l'Histoire (21/07/10)*. Si M. Hama Amadou a été promu à la tête du parti le 10 juillet dernier, il n'a pas encore été présenté comme le candidat aux prochaines élections présidentielles, remarque le journal. Il semblerait, rapporte l'auteur, que le Lumana « joue la carte de la prudence ». « Si Hama Amadou est emporté éventuellement par 'les affaires', il faut donner la chance à une autre candidature. Telle semble être l'option du MODEN qui attend encore de voir ce que réserve la justice et la commission de moralisation à son président ».

CDS Rahama

La Roue de l'Histoire (21/07/10) revient, cette semaine, sur la popularité incontestée de M. Mahamane Ousmane dans son fief de Zinder, « au regard de la mobilisation grandiose des militants », sortis massivement pour l'accueillir lors de la dernière conférence régionale. « Tout le tapage qui a été fait au cours du Tazartché faisant passer le tout Zinder dans les rangs de la Refondation n'était que pure mascarade [...]. Voilà qui dément toutes les rumeurs relatives à la perte de terrain de la CDS à Zinder et qui confirme qu'il faut compter avec ce parti au cours des prochaines échéances électorales ».

SYNACNI

« Un nouveau syndicat pour la défense des intérêts des contractuels » a vu le jour le 15 juillet, annonce *Le Sahel (19/07/10)*. Le Syndicat National des Agents Contractuels du Niger (SYNACNI) a tenu son 1^{er} congrès statutaire le même jour, sur le thème « Quel avenir pour la jeunesse nigérienne avec le système de contrat au Niger ? ».

SOCIETE

Justice

« La famille de M. Mamadou Tandja a porté plainte devant la Cour de Justice de la CEDEAO », annonce **Le Républicain (22/07/10)**. La plainte a été déposée la semaine dernière, accusant l'Etat du Niger et le CSRD d'atteinte à la liberté et de détention arbitraire relativement à la détention prolongée de l'ancien Président en dehors de tout jugement. La Cour a alors adressé au CSRD et au gouvernement une copie de la plainte, et fixé un délai de 15 jours pour répondre. Cette question qui, jusqu'à présent, était une affaire interne, « prend désormais une autre tournure ».

RGPH

Le Ministre de l'Economie et des Finances a animé, le 21 juillet, une conférence publique axée sur la mobilisation des ressources relatives à l'élaboration du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), **Le Sahel (21/07/10)**. L'objectif du RGPH « est de connaître l'effectif global de la population résidente et sa répartition sur l'ensemble du territoire national », afin de permettre au Niger et à ses partenaires au développement, « d'avoir une base fiable dans la planification et la conduite des investissements et des actions de développement du pays ». Le budget total de l'opération s'élève à plus de 11 milliards de FCFA. Selon le ministre, plus de 772 millions sont déjà disponibles et plus de 7 milliards ont été annoncés mais pas encore débloqués (dont 6,5 milliards de l'Union Européenne, environ 706 millions par l'UNFPA). Il reste donc à rechercher plus de 3 milliards auprès des partenaires.

ECONOMIE

Exploitation de l'Uranium

- « Rencontre Salou Djibo/ Anna Lauvergeon : Areva sommée de mettre la main à la poche », annonce **Le Républicain (22/07/10)**. Lors de la rencontre organisée lors de la visite du Chef de l'Etat à Paris, le 13 juillet, le Général De Corps d'Armée Salou Djibo a sommé Areva « de faire un montage financier de l'ordre de 20 milliards de Fcfa au profit de l'Etat du Niger d'ici le 15 septembre prochain, si elle ne veut pas être chassée du Pays et remplacée », l'objet étant de prêter main forte à la résolution des crises alimentaires et budgétaires, indique le journal. « Au demeurant, ce n'est pas la charité que l'Etat du Niger attend d'Areva, mais que celle-ci paie ce qui lui revient de droit. Ce qui n'a pas été le cas pendant plus de quatre décennies d'exploitation de l'uranium qui aurait rapporté au groupe plus de 2.500 milliards de francs CFA ».

- Dans un autre article, le journal annonce que tous les candidats aux prochaines élections présidentielles seront reçus au siège du groupe à Paris, lequel affirmant qu'il n'aurait « aucun favori parmi eux ». Par ailleurs, le Conseiller Afrique-Moyen Orient d'Areva, M. Mahamadou Laouel Kader, ancien secrétaire général du gouvernement nigérien, « aurait été écarté de la gestion du dossier nigérien pendant toute la période électorale », apprend-on, afin d'écarter toute suspicion. « En entreprenant de rencontrer tous les candidats, Areva cherche certainement à protéger ses arrières », conclut le journal.

- « Le Niger opte pour l'électronucléaire », annonce le bulletin **Niger Transparence (juillet 2010)**. Le ministre des Mines et de l'Energie a effectué une visite à Genève, du 7 au 11 juin dernier, au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Directeur général de l'AIEA. « Les conditions sont apparemment créées par les autorités de l'actuelle transition politique pour permettre au Niger de pouvoir se doter d'une centrale nucléaire afin d'assurer son indépendance énergétique », révèle l'auteur, car « il est paradoxal que l'électricité soit encore au XXI^e siècle un luxe pour l'écrasante majorité de la population nigérienne pendant que l'uranium extrait du sous-sol du pays depuis plus de quatre décennies sert à éclairer et égayer la vie des familles françaises et d'autres nationalités à travers le monde ». Le Niger a également décidé de poser une nouvelle fois sa candidature au poste de gouverneur de l'AIEA « pour permettre au pays, une fois dans le Conseil, de mieux s'informer sur les politiques et stratégies nécessaires pour mieux commercialiser son uranium et réaliser son programme nucléaire », a déclaré le ministre Souleymane Mamadou Abba, à son retour de Vienne en Conseil des ministres.

Electricité

Le président du CSRD aurait ordonné au nouvel administrateur de la Nigelec que le matériel nécessaire à la réparation de la centrale de Goudel (Niamey), soit acheminé au plus vite par avion et que la turbine à gaz de la zone industrielle soit aussi remise en état dans les plus brefs délais, rapporte ***Le Républicain (22/07/10)***. « La situation est inquiétante, précise l'auteur, Niamey peut à tout moment être plongée dans le noir pour une durée indéterminée ». Selon le journal, ces différentes réparations devraient intervenir avant le mois de Ramadan qui débute dans quelques jours.

Marchés agricoles

« Légères hausse des prix du sorgho et du maïs », selon ***Le Républicain (22/07/10)***.